

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom \_\_\_\_\_

Domicile \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date         

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

<p><b>S073K058</b> A 12/01/2026 EZ-528-BP</p>	<p><b>S073K058</b> S 11/02/2026 EZ-528-BP</p>

<p><b>S073K058</b> A 11/01/2027 EZ-528-BP</p>

<p><b>S073K058</b> A 11/01/2027 EZ-528-BP</p>

Communauté européenne



République Française  
Ministère de l'Intérieur

**Certificat  
d'immatriculation**

Permit de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;

Zulassungsberechtigung; Registreringsattest; Aðalur kirkjulögupsat;

Registrationsattest; Carta di circolazione; Registracijas apliecas;

Registracijos lėšumas; Føringstillatelse; Registrationsattest;

Kentekenbewijs; Dowód rejestracyjny; Certificado de matrícula;

Osvetljenje o evidenciji; Prometno dovoljenje; Registreringsseddel; Registreringsseddel; Registreringsbeviset; Permis pravilan ranač za avtomobil;

Certificat de immatriculation;  
Certifikat de immatriculation;

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(C.1) Nom, prénom, et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation

document, du titulaire du certificat d'immatriculation

(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du

document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre

que celui de propriétaire

(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule

(C.4) b) Mention précisant le nombr de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans

le cas de multi-propriété

(D.1) Marque

(D.2) Type; variante (si disponible); version (si disponible)

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification du véhicule

(F.1) Masse en charge maximale admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur

(H) Poids à vide national

(I) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

(J) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

(L) Catégorie du véhicule (CE)

(X.2) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

(L.1) Géne national  
(L.2) Carrosserie (CE)  
(L.3) Carrosserie (designation nationale)  
(K) Numéro de réception par type (si disponible)  
(P.1) Cylindrée (en cm<sup>3</sup>)  
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)  
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie  
(P.6) Puissance administrative nationale  
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)  
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur  
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)  
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))  
(U.2) Vitesse du moteur (en min<sup>-1</sup>)  
(V.7) CO<sub>2</sub> (en g/km)  
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable  
(X.1) Dates de contrôles techniques  
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euros  
(Y.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros  
(Y.3) Montant du malus CO<sub>2</sub> et de la taxe additionnelle sur la masse en ordre de marche en Euros  
(Y.4) Montant de la taxe fixe en Euros  
(Y.5) Montant d'achèvement du certificat d'immatriculation en Euros  
(Y.6) Montant total des taxes et de la reléance en Euros  
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

en vertu de la directive 2012/20/UE ou de la directive 88/77/CEE

(X.2) Dates de contrôles techniques

(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euros

(Y.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros

(Y.3) Montant du malus CO<sub>2</sub> et de la taxe additionnelle sur la masse en ordre de marche en Euros

(Y.4) Montant de la taxe fixe en Euros

(Y.5) Montant d'achèvement du certificat d'immatriculation en Euros

(Y.6) Montant total des taxes et de la reléance en Euros

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques